

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-4/02****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210528-lmc100000022043-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/06/2021

Réception Préfet : 02/06/2021

Publication RAAD : 02/06/2021

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : RABASTE Brice

OBJET : Rapport d'exécution 2020 du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance.

Le Département a engagé une démarche de modernisation de la protection de l'enfance depuis 2016, et a notamment pu présenter devant l'assemblée départementale, un rapport intermédiaire en 2017, puis des rapports dédiés destinés à créer l'observatoire départemental de la protection de l'enfance en novembre 2019, à valider la charte d'accueil d'urgence de la protection de l'enfance en décembre 2019, et enfin à lancer la réflexion sur le devenir des établissements publics départementaux autonomes d'accueil d'urgence en décembre 2020.

Cette action constante du Département depuis le début du mandat a été reconnue par l'Etat qui a conclu, avec la Seine-et-Marne et 29 autres Départements, un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance en septembre 2020.

Signé le 29 septembre 2020 par le Président du Conseil Départemental, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, en charge de la protection de l'enfance, et le Directeur Général de l'ARS Île-de-France, le Contrat Départemental de prévention et de protection de l'enfance couvre une période allant de 2020 à 2022.

Le suivi et l'évaluation du contrat sont annuels. Un rapport de suivi doit être rédigé par le Département et voté pour une transmission aux services de l'Etat le 30 juin 2021.

Il s'agit ici d'adopter le rapport d'exécution pour l'année 2020, lequel recouvre le dernier trimestre de l'année 2020 et correspond à l'initiation de nombreux projets.

Le Département se félicite de l'atteinte des objectifs en actions et en financements. L'année 2021 verra l'intensification des actions et leur mise en œuvre effective.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD2020/09/24 - 4/02 en date du 24 septembre 2020 relative au Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2020-2022, approuvant le projet de contrat et autorisant le Président du Conseil départemental à signer le contrat,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD2020/11/13 - 4/12 en date du 13 novembre 2020 relative à l'avenant Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, approuvant le projet d'avenant et autorisant le Président du Conseil départemental à signer le document,

VU le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 du 29 septembre 2020,

VU l'avenant n°1 au titre de l'année 2020 au Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 du 13 novembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'approuver le contenu du rapport de suivi pour l'année 2020, et le tableau des indicateurs de suivi qui en est la pièce jointe, tels qu'annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (38) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (7) :

Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Julie GOBERT
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Virginie THOBOR

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne